

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ÉVITEZ LES FRAIS D'ANNULATION TARDIVE

Loisirs et Répît

Téléphonez au plus tard le lundi qui précède la fin de semaine (5 jours à l'avance). Le cas échéant, la fréquentation complète vous sera chargée.

Camp de la relâche

Téléphonez au plus tard le 15 février (15 jours à l'avance). Le cas échéant, le montant versé en dépôt ne vous sera pas remboursé.

Pour toute annulation de services : (418) 543-7088, poste 204, monsieur Mathieu Boily.

RESPECTEZ LES HEURES DE FRÉQUENTATIONS

Dans tous les cas où les heures d'arrivée et de départ ne seront pas respectés, des frais de **6 \$ / demi-heure** seront ajoutés sur votre facture.

Les heures de fréquentations sont inscrites sur l'horaire du participant.

N'arrivez pas à l'avance, les accompagnateurs seront disponibles pour vous recevoir à l'heure prévue du commencement des services. Ce temps est précieux pour notre équipe afin de préparer les activités au début de la journée.

Ne venez pas chercher votre enfant au-delà de l'heure de fin de fréquentation car notre équipe a des tâches ménagères à effectuer à la fin de la journée. Ils ne pourront pas surveiller votre enfant adéquatement s'il est toujours sur les lieux.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une facture vous sera postée au cours du mois qui suivra votre fréquentation.

Dès sa réception, vous pouvez :

1. Poster un chèque ou mandat poste à l'ordre de la Société de l'autisme Sag Lac
2. Faire un « Virement Interac » par internet via votre institution bancaire.
Le courriel est : sarsaglac@autisme02.com
3. Vous présenter en personne au bureau de la SAR pour payer en argent. Nous sommes au 3^e étage, prenez l'ascenseur n°2 ou les marches.

EN CAS D'URGENCE OU DE MALADIE

Si, la journée même de la fréquentation, votre enfant ne peut se présenter, vous devez motiver son absence en nous avisant le plus rapidement possible. Le numéro de téléphone est sur votre calendrier de fréquentation.

Des frais d'annulation tardive seront ajoutés sur votre facture pour toute absence non-motivée.

POLITIQUE EN CAS D'ENFANT MALADE

La SAR se garde le droit d'appeler le parent pour qu'il vienne chercher son enfant si celui-ci est malade (39°C et plus de fièvre). La fréquentation ne sera pas facturée.

À PRÉVOIR LORS DE LA FRÉQUENTATION

- Loisirs de jour seulement : prévoir un dîner (chaud ou froid), ainsi qu'une collation.
- Brosse à dents et un tube de dentifrice.
- Vêtements d'extérieur selon la température.
- Un maillot de bain, casque de bain et serviette de plage (pour activité piscine).

IDENTIFICATION DES OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons d'identifier les objets de votre enfant afin d'éviter les pertes. Si possible, identifiez vos plats pour les repas. Cela nous facilitera la tâche lorsqu'il faudra déterminer à qui appartient les objets. Nous avons instauré un système de panier pour chaque personne qui fréquente le local. Avec ce système, tous les effets personnels sont rangés dans le panier identifié au nom de chacun.

EN CAS D'OBJETS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

La Société de l'autisme Saguenay – Lac-Saint-Jean n'est nullement responsable des effets personnels perdus ou endommagés. À chaque fréquentation, nous vous suggérons de ne pas habiller votre enfant de vêtements neufs, de ne pas lui faire porter de bijoux et de ne pas apporter dans nos services des jeux ou appareils électroniques.